

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1225 11 juin 2010

SOMMAIRE

Access Serv S.A	Inter Ikea Finance S.A	58788
Altaïr Assurances S.A58764	Inter Ikea Finance S.A. Holding	58788
Ambolt S.A58754	IREEF - Renaissance Haus Munich PropCo	
Amel Invest S.A58791	S.à r.l	58754
Andbanc Luxembourg S.A58756	Jaime & Fils S.àr.l	58761
Bertophe S.A 58766	J.M. Rénovation S.à r.l	58791
Bidibul Productions S.A 58768	J.P. Barthelme S.à r.l	58790
Boutique Manzana S.à r.l 58761	JS Holding	58778
Carafu S.A 58800	Lanchester S.A	5879 3
Centralis S.A58769	Launer International S.A	58778
Cesar Vostok Holding S.à r.l 58769	Laurier International S.A	58791
Cirio Del Monte Internationale S.A 58770	LD Luxembourg Holding S.A	58792
Cristal Consult S.A58770	Lexan Trade S.A	58792
Darlington Fabrics Finance S.à r.l 58758	Magna Invest Corporation S.A	58775
dfl Luxembourg Two S.à r.l 58797	Mancana S.A	58763
Elf Investment Nominee S.à r.l 58779	Marato S.à r.l	58768
Fairmont Hotels & Resorts International	Marilux S.à r.l	58770
Zrt 58771	Merrill Lynch Luxembourg Capital Fund-	
FINANCIERE SAINTE-MARIE S.A., socié-	ing S.à r.l.	5879 3
té de gestion de patrimoine familial 58773	Merrill Lynch S.A	58796
Finex S.à.r.l58773	M.M.M. Finance S.à r.l	5879 3
FINOINVEST Spf S.A 58774	M.T.I.I. S.à r.I	58792
Five Stars S.A58774	Multi-Projects S.A	5876 4
Four Stars Investment S.A 58777	NNI XII (Luxembourg) S.à r.l	58797
Fragrance Resources Investments S.à r.l.	OtterBox Luxembourg S.à.r.l	58797
58773	PA EnerChem S.A	58756
Gogi Cars S.àr.l 58766	PA Resins Partners	58756
Grande Parfumerie du Luxembourg 58777	WP International IV S.à r.l	5879 4
Localina Holdina C A F0770		



Ambolt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 152.942.

Extrait de résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 3 mai 2010

- 1. M. Nicholas Laird, né le 4 février 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), domicilié à N-0852 Oslo, Elgveien 6, (Norvège), a été nommé en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une période de six (6) ans.
- 2. M. Jarle Norman-Hansen, né le 24 avril 1965 à Lørenskog (Norvège), domicilié à N-1397 Nesøya, Otto Blehrs vei 55 (Norvège), a été nommé en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une période de six (6) ans.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société est désormais composé de:

- 1. M. Charles Meyer
- 2. M. Nicholas Laird
- 3. M. Jarle Norman-Hansen

Pour extrait sincère et conforme Pour Ambolt S.A. Un mandataire

Référence de publication: 2010056087/20.

(100070434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

IREEF - Renaissance Haus Munich PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 150.858.

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of the month of May.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

IREEF Lux HoldCo 1 S.à r.l. (hereafter the "Sole Member"), a company incorporated and existing under the Luxembourg law of 10 th August 1915 on commercial companies, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourgish trade register under number B 134.062

here represented by Mr. Richard Kirfel, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 30 th April 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that the Sole Member is the sole current member of IREEF-Renaissance Haus Munich PropCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated by a deed of the notary Martine Schaeffer on 5 th January 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 421 of 26 th January 2010;
 - that the Sole Member has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Member decided to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

"The purpose of the Company is the direct or indirect holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourgish and foreign real estate companies and any other form of real estate investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its real estate portfolio.

The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange or such other manners as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property throughout Europe and carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this purpose.



The Company may further guarantee, borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures or grant loans in any other form or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general member with unlimited liability or a limited member with limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

There being no further business the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Follows the German version:

Am elften Mai im Jahr zweitausendundzehn.

Vor Maître Martine SCHAEFFER, Notarin mit Sitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Erschien:

IREEF Lux HoldCo 1 S.à r.l. (der "Alleinige Gesellschafter") eine unter den Gesetzen des Großherzogtums Luxembourg bestehende société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 20, rue de la Poste, L2346 Luxemburg und registriert beim Luxembourg Handelsregister unter Nummer B 134.062,

hier repräsentiert durch Herrn Richard Kirfel, beruflich ansässig in Luxemburg, bevollmächtigt durch privatrechtliche Vollmacht, gegeben am 30. April 2010.

Diese Vollmacht, die vom Bevollmächtigten und dem Notar "ne varietur" unterzeichnet wird, wird als Anlage mit dieser Urkunde verbunden bleiben um beim zuständigen Register registriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben benannt, hat die unterzeichnende Notarin gebeten, folgendes zu beurkunden:

- dass der Alleinige Gesellschafter derzeit der alleinige Gesellschafter von IREEF-Renaissance Haus Munich PropCo S.à r.l. ist, eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, gegründet durch die Urkunde der Notarin Martine Schaeffer, ansässig in Luxembourg, vom 5. Januar 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétes et Associations, n° 421 am 26. Januar 2010;
 - dass der alleinige Gesellschafter folgenden Beschluss gefasst hat:

Alleiniger Beschluss

Der alleinige Gesellschafter hat die Änderung des zweiten Artikels der Gründungsurkunde wie folgt beschlossen:

"Gegenstand der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Besitz von Anteilen jeglicher Form in luxemburgischen und ausländischen Immobiliengesellschaften sowie jede andere Art von Immobilieninvestments, wie der Erwerb durch Kauf, Übereignung oder in jeder anderer Form sowie die Übertragung durch Verkauf, unter anderem durch Austausch von Sicherheiten jeglicher Art sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihres Immobilienportfolios.

Zweck der Gesellschaft ist auch die Investition in Immobilieneigentum, entweder durch Erwerb, Austausch oder auf andere Art, sowie durch Veräußerung, Verwaltung und Entwicklung von Immobilien in Europa sowie jegliche Tätigkeit durchzuführen, die mittelbar oder unmittelbar damit im Zusammenhang steht oder die der Gesellschaft zur Ausführung und Entwicklung des Gesellschaftsgegenstandes sinnvoll erscheint.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft sich verbürgen, Kredite jedweder Art aufnehmen und Schuldverschreibungen (bonds) sowie Schuldscheine (debentures) ausgeben, Darlehen in jeglicher Form gewähren oder anderweitig jene Gesellschaften, in denen sie Anteile mittelbar oder unmittelbar hält oder die dem selben Portfolio von Gesellschaften angehören, unterstützen.

Die Gesellschaft kann zudem als unbeschränkt haftender Gesellschafter oder beschränkt haftender Teilhaber für alle Verpflichtungen aufgrund einer Teilhaberschaft oder ähnlicher Gesellschaftsformen agieren.

Die Gesellschaft kann zu ihren als auch zu Gunsten Dritter jegliche Tätigkeit ausführen, die für die Erreichung des Gesellschaftszwecks notwendig ist, dem Gesellschaftszweck dient oder in direktem oder indirektem Bezug hierzu steht."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Kosten

Sämtliche Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren, welche der Gesellschaft erwachsen, werden auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-) geschätzt.

Die unterzeichnende Notarin, die die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Antrag der erschienenen Person und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung massgeblich.

Die vorliegene notarielle Urkunde wurde an dem zu Beginn des Dokumentes aufgeführten Tag in Luxembourg ausgestellt.

Nachdem das Dokument der erschienenen Person vorgelegt wurde, hat sie das vorliegende Protokoll zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: R. Kirfel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2010. Relation: LAC/2010/21681. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010056122/105.

(100069985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Andbanc Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 150.131.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société du 20 mai 2010

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société du 20 mai 2010 que:

- M. Ricardo Portabella Peralta, administrateur, né le 3 avril 1960 à Barcelone, Espagne, demeurant à 38, Chemin du Milieu, CH-1245 Collonge-Bellerive, Suisse, est nommé en tant qu'administrateur de la Société avec effet rétroactif au 22 mars 2010 pour une durée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Max Kremer.

Référence de publication: 2010056088/14.

(100070244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

PA EnerChem S.A., Société Anonyme, (anc. PA Resins Partners).

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer. R.C.S. Luxembourg B 148.254.

In the year two thousand ten, on the eleventh of May.

Before Us, Maître Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme "PA RESINS PARTNERS", having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C.S. Luxembourg number B 148.254, incorporated by a deed of the undersigned notary, on September 23, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1975 on October 9, 2009.

The extraordinary general meeting is opened at 2.00 p.m. by Mr Claes Christian ERIKSSON, Chief Financial Officer, residing at S23731 Bjärred, acting as Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Martine KAPP, employée, residing professionally in Luxembourg-City.

The meeting elects as scrutineer Mr Eric LECLERC, employé, residing professionally in Luxembourg-City.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

- I) The agenda of the meeting is the following:
- 1. Change of the company's denomination from "PA RESINS PARTNERS" into "PA EnerChem S.A.".
- 2. Amendment of article 1 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

Art. 1. There exists a Luxembourg joint stock company ("société anonyme") under the name of "PA EnerChem S.A.".



II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to change the company's denomination from "PA RESINS PARTNERS" into "PA EnerChem S.A.".

Second resolution

As a result of the above taken resolution, the general meeting resolves to amend article 1 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

Art. 1. There exists a Luxembourg joint stock company ("société anonyme") under the name of "PA EnerChem S.A.".

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise "PA RESINS PARTNERS" ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C.S. Luxembourg numéro B 148.254, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1975 du 9 octobre 2009.

La séance est ouverte à quatorze (14.00) heures sous la présidence de Monsieur Claes Christian ERIKSSON, Chief Financial Officer, demeurant à S-23731 Bjärred.

Le président désigne comme secrétaire Madame Martine KAPP, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Ville.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Ville.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Changement de la dénomination de la société de "PA RESINS PARTNERS" en "PA EnerChem S.A.".
- 2. Modification du premier article des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:
- Art. 1 er . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "PA EnerChem S.A.".
- II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination de la Société de "PA RESINS PARTNERS" en "PA EnerChem S.A.".



Deuxième résolution

A la suite du changement de la dénomination de la Société, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier article des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 1 er. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "PA EnerChem S.A.".»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. ERIKSSON, M. KAPP, E. LECLERC, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 mai 2010. Relation: GRE/2010/1672. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 25 mai 2010.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2010057642/94.

(100071699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Access Serv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 142.166.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2010

Les actionnaires de la société ACCESS SERV S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire 12 avril 2010, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- Monsieur Damien APS, administrateur de société, né le 4 septembre 1972 à Soissons, demeurant à L-2263 Luxembourg, 3, rue Guido Oppenheim
- Monsieur Jean-Yves FISSELBRAND, administrateur de société, né le 3 mai 1968 à Metz, demeurant à F-, 13, route de Traille

de leur poste d'administrateur avec effet immédiat.

Suite à cette démission, la société est donc plus que représentée par son administrateur unique à savoir:

- Monsieur Ivan KORBAR, administrateur de sociétés, né le 11 novembre 1957 à Neuilly-sur-Seine, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 3, rue du Général Omar N. Bradley.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010056089/22.

(100070424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Darlington Fabrics Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 150.100.

In the year two thousand and ten, on the twenty seventh of April,

Before Us Me Camille Mines, notary, residing in Capellen (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Fulflex S.A., a public limited company, incorporated and existing under Luxembourg laws, with registered office at Zone Industrielle, L-8287 Kehlen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 28.547,



here represented by M. Guy Dauwe, manager, with professional address at Zone Industrielle, L-8287 Kehlen, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy established on April 20, 2010.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by the proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- I. The appearing person is currently the sole shareholder (the "Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilitié limitée) existing in Luxembourg under the name of Darlington Fabrics Finance S.à r.l., having its registered office at Zone Industrielle, L-8287 Kehlen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.100 and incorporated by a deed of Maître Camille Mines, notary residing in Capellen, on December 15, 2009, published in the Memorial, Recueil C number 136 on January 22, 2010 (the "Company").
 - II. That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three million five hundred thousand US Dollars (USD 3,500,000) so as to raise it from its current amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) to three million five hundred twenty thousand US Dollars (USD 3,520,000) by the issue of three million five hundred (three million five hundred) new shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each and an aggregate par value of three million five hundred thousand US Dollars (USD 3,500,000) vested with the same rights and obligations as the existing shares;
- 2. Subscription by Fulflex S.A., a public limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at Zone Industrielle, L-8287 Kehlen, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 28.547, to three million five hundred thousand (3,500,000) new shares with a par value of one US Dollars (USD 1) each and an aggregate par value of three million five hundred thousand US Dollar (USD 3,500,000), by means a contribution in cash;
 - 3. Amendment of Article 6.1 paragraph first of the Company's articles of association to give it the following content:
- "The share capital is fixed at three million five hundred twenty thousand US Dollars (USD 3,520,000) represented by three million five hundred twenty thousand (3,520,000) shares of one US Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up";
 - 4. Miscellaneous.
 - III. That, on basis of the agenda, the Shareholder takes the following resolutions after deliberation:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of three million five hundred thousand US Dollars (USD 3,500,000) and to raise it from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) to the amount of three million five hundred twenty thousand US dollars (USD 3,520,000) by the issue of three million five hundred thousand (3,500,000) shares having each a par value of one US Dollar (USD 1) each and an aggregate par value of three million five hundred thousand US Dollars (USD 3,500,000), and vested with the same rights and obligations as the existing together shares;

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon Fulflex S.A., prenamed, declares through its proxyholder to subscribe to three million five hundred thousand (3,500,000) new shares, with a par value of one US Dollar (USD 1) each and an aggregate par value of three million five hundred thousand US Dollar (USD 3,500,000), and to fully pay them up by means of a payment in cash amounting to three million five hundred thousand US Dollars (USD 3,500,000).

Evidence of the wired monies has been given to the undersigned Notary by the presentation of a copy of the blocking certificate issued by the bank keeping the Company's bank accounts.

The undersigned notary accepted that proof and considered it as sufficient to evidence that the funds were indeed wired on the Company's bank accounts.

Second resolution

Pursuant to the above increase of capital, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"**Art. 6.1.** The share capital is fixed at three million five hundred twenty thousand US Dollars (USD 3,520,000) represented by three million five hundred twenty thousand (3,520,000) shares of one US Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up";

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ≤ 3.200 ,-



The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Capellen, on the, day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept avril

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Fulflex S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à Zone Industrielle, L-8287 Kehlen, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.547,

ici représentée par Monsieur Guy Dauwe, administrateur, demeurant professionnellement à Zone Industrielle, L-8287 Kehlen, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 avril 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est actuellement l'associé unique (l' «Associé») de la société à

responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Darlington Fabrics Finance S.à r.l., ayant son siège social à Zone Industrielle, L-8287 Kehlen, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.100 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, en date du 15 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 136 en date du 22 janvier 2010 (la «Société»).

- II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trois million cinq cent mille dollars américains (USD 3.500.000) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000) à trois million cinq cent vingt mille dollars américains (USD 3.520.000) par l'émission de trois million cinq cent mille (3.500.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et une valeur nominale totale de trois million cinq cent mille dollars américains (USD 3.500.000), disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.
- 2. Souscription par Fulflex S.A., une société anonyme constituée et existant conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social à Zone Industrielle, L-8287 Kehlen, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 28.547, de trois million cinq cent mille (3.500.000) nouvelles parts sociales, disposant d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et d'une valeur nominale totale trois million cinq cent mille dollars américains (USD 3.500.000) et de les libérer entièrement au moyen d'un paiement réalisé en numéraire d'un montant de trois million cinq cent mille dollars américains (USD 3.500.000);
 - 3. Modification de l'article 6.1 alinéa premier des statuts de la Société, pour lui donner le contenu suivant:

«Le capital social est fixé à trois million cinq cent vingt mille dollars américains (USD 3.520.000) représenté par trois million cinq cent vingt mille (3.520.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes entièrement libérées»;

- 4. Divers
- III. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois million cinq cent mille dollars américains (USD 3.500.000) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20,000) à trois million cinq cent vingt mille dollars américains (USD 3.520.000) par l'émission de trois million cinq cent mille (3.500.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et une valeur nominale totale de trois million cinq cent mille dollars américains (USD 3.500.000), et disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Intervention - Souscription - Paiement

Fulflex S.A., prénommée, déclare, par le biais de son mandataire, souscrire aux trois million cinq cent mille (3.500.000) nouvelles parts sociales, disposant d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et d'une valeur nominale totale de trois million cinq cent mille dollars américains (USD 3.500.000) et de les libérer entièrement au moyen d'un paiement réalisé en numéraire d'un montant de trois million cinq cent mille dollars américains (USD 3.500.000).

Preuve des fonds virés a été délivrée au notaire soussigné par la remise d'une copie du certificat de blocage de fonds émis par la banque détenant les comptes de la Société.



Le notaire soussigné a accepté cette preuve et l'a considérée comme suffisante afin de prouver que les fonds ont effectivement été virés sur les comptes de la Société.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Associé décide de modifier l'alinéa premier de l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1.** Le capital social est fixé à trois million cinq cent vingt mille dollars américains (USD 3.520.000) représenté par trois million cinq cent vingt mille (3.520.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes entièrement libérées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ € 3.200,-

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec le notaire le présent acte. Signé: G. DAUWE, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 30 avril 2010. Relation: CAP/2010/1491. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010056850/145.

(100071259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Jaime & Fils S.àr.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Boutique Manzana S.à r.l.).

Siège social: L-3531 Dudelange, 19, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 142.720.

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée BOUTIQUE MANZANA S.àr.l avec siège social à L-3441 Dudelange, 67, avenue G.-D. Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2778 du 18 novembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142.720,

ici représentée par:

- sa gérante technique: Madame Renata Daniela ESTEVES GONCALVES, gérante de société, demeurant à L-3531 Dudelange, 19, rue du Nord, non présente, ici représentée par Monsieur Fabio ESTEVES GONCALVES, demeurant à L-3531 Dudelange, 19, rue du Nord, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Dudelange, le 19 avril 2010, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Et par ses gérants administratifs:

- Monsieur Mikael ESTEVES GONCALVES, employé privé, demeurant à L-3531 Dudelange, 19, rue du Nord, non présent, ici représenté par Monsieur Fabio ESTEVES GONCALVES, prédit, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Dudelange, le 19 avril 2010, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.
- Monsieur David MENDES GOMES, employé privé, demeurant à L3641 Kayl, 77, rue du Faubourg, non présent, ici représenté par Monsieur Fabio ESTEVES GONCALVES, prédit, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Dudelange, le 19 avril 2010, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.
 - 2.- Monsieur Mikael ESTEVES GONCALVES, prédit, agissant en son nom personnel.
 - 3.- Monsieur David MENDES GOMES, prédit, agissant en son nom personnel.



- 4.- Monsieur Fabio ESTEVES GONCALVES, demeurant à L-3531 Dudelange, 19, rue du Nord.
- 5.- Monsieur Jaime TEIXEIRA GONCALVES, demeurant à L3531 Dudelange, 19, rue du Nord.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

Les parts sociales de la société "BOUTIQUE MANZANA S.àr.I.", se trouvent actuellement réparties comme suit:

1 Monsieur Mikael ESTEVES GONCALVES, prédit,	50 parts
2 Monsieur David MENDES GOMES, prédit,	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

I. Par les présentes, Monsieur David MENDES GOMES, prénommé, déclare céder et transporter, dix-sept (17) PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Fabio ESTEVES GONCALVES, prénommé, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de deux mille cent vingt-cinq euros (EUR 2.125-), somme que le cédant déclare avoir reçue du cessionnaire, avant la passation des présentes directement, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

Monsieur David MENDES GOMES, prénommé, déclare céder et transporter, trente-trois (33) PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Jaime TEIXEIRA GONCALVES, prénommé, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de quatre mille cent vingt-cinq (EUR 4.125,-), somme que le cédant déclare avoir reçue du cessionnaire, avant la passation des présentes directement, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

Monsieur Mikael ESTEVES GONCALVES, prénommé, déclare céder et transporter, dix-sept (17) PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Fabio ESTEVES GONCALVES, prénommé, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de deux mille cent vingt-cinq euros (EUR 2.125,-), somme que le cédant déclare avoir reçue du cessionnaire, avant la passation des présentes directement, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

La société "BOUTIQUE MANZANA S.àr.I.", prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

La société déclare en outre donner décharge pleine et entière au cédant, de toutes contraintes, dettes quelles qu'elles soient, passées, présentes et futures (TVA, contributions, sécurité sociale, et fournisseurs) avec engagement formel de le tenir quitte et indemne si besoin devait en être.

A la suite des cessions ainsi intervenues, le capital de la société "BOUTIQUE MANZANA S.àr.l.", se trouve réparti de la manière suivante:

1 Monsieur Mikael ESTEVES GONCALVES, prédit,	33 parts
2 Monsieur Fabio ESTEVES GONCALVES, prédit,	34 parts
3 Monsieur Jaime TEIXEIRA GONCALVES, prédit,	33 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même les associés représentant l'intégralité du capital social ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent l'article un des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de JAIME & FILS S.àr.I.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse sociale de la société à L-3531 Dudelange, 19, rue du Nord.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet:

- le transport de marchandises par route avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes;
- l'exploitation d'un commerce avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.



Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer à compter de ce jour:

- Monsieur David MENDES GOMES, prédit, de sa fonction de gérant administratif.
- Monsieur Mikael ESTEVES GONCALVES, prédit, de sa fonction de gérant administratif.
- Madame Renata Daniela ESTEVES GONCALVES, prédite, de sa fonction de gérante technique.

Et leur accorde décharge pour l'accomplissement de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour:

- a) dans la fonction de gérant administratif: Monsieur Jaime TEIXEIRA GONCALVES, prédit.
- b) dans la fonction de gérant technique: Monsieur Fabio ESTEVES GONCALVES, prédit.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide que vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à MILLE EUROS (1000,- EURO).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fabio Esteves; Teixeira Goncalves, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 avril 2010. Relation: EAC/2010/5049. Reçu: soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010058054/108.

(100071964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Mancana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.269.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2010: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.
- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 747.
- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 739.



- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pour Mancana S.A.

Référence de publication: 2010056197/32.

(100069998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Altaïr Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny. R.C.S. Luxembourg B 105.162.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le mercredi 21 avril 2010

Les mandats des administrateurs Monsieur Juan José GOMEZ MIGUELANEZ, de Monsieur Arnaud BIERRY, de Monsieur Alfredo ACEBAL NEU, de Monsieur Juan José GIL SANCHEZ et de Monsieur Pierre Claude PERRENOUD prennent fin à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée décide de reconduire les mandats de Monsieur Juan José GOMEZ MIGUELANEZ, de Monsieur Alfredo ACEBAL NEU, de Monsieur Juan José GIL SANCHEZ, de Monsieur Pierre Claude PERRENOUD et de Monsieur Arnaud BIERRY.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2010.

L'assemblée renouvelle le mandat de la société ERNST & YOUNG en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010056090/18.

(100070141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Multi-Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.816.

L'an deux mille dix, le seize mars.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MULTI-PROJECTS S.A. (anc. ASSOCIATION AMENAGEMENTS INTERIEURS en abrégé A.A.I. S.A., anc. GOLD SQUEEZE HOLDING S.A.H.), établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 80.816, constituée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 23 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 824 du 28 septembre 2001, modifié suivant acte du dit notaire Emile SCHLESSER du 26 juillet 2001, publié au dit Memorial C, numéro 117 du 22 janvier 2002, modifié suivant acte du dit notaire Emile SCHLESSER du 30 décembre 2004, publié au dit Memorial C, numéro 516 du 31 mai 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maria KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Koen VAN HUYNEGEM, employé, demeurant à Hesperange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1.- Transfert du siège de Bertrange à Luxembourg et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1 ^{er} des statuts:
 - 2.- Fixation de l'adresse;
 - 3.- Ajout d'un alinéa à l'article 4 des statuts;
 - 4.- Démission des administrateurs et de l'administrateur-délégué;
 - 5.- Nomination d'un administrateur;
 - 6.- Démission du commissaire aux comptes;
 - 7.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.



Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Bertrange à Luxembourg et par conséquent de modifier le deuxième alinéa de l'article 1 ^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1** er . 2 ième alinéa. Le siège social est établi à Luxembourg. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires."

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Troisième résolution

L'assemblée décide de faire un ajout à l'article 4 des statuts et par conséquent de créer un quatrième alinéa, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 4. 4** lème alinéa. Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et de l'administrateur-délégué, à savoir:

- MAYA INVEST LTD, avec siège social à St. Helier, Jersey JE2 3NT, Channel Islands, 3 rd Floor, Conway House, 7-9, Conway Street, administrateur et administrateur-délégué;
- PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED, avec siège social à Port Louis (Ile Maurice), 49, Loubourdonnais Street, 5 th Floor, C&R Court, administrateur;
 - ALPHA ACCOUNTING AG, avec siège social à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10, administrateur.

Cinquième résolution

Ayant constaté que toutes les actions de la société sont réunies en une seule main, l'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur unique:

- COMMUNITY LINK S.A. (B 138.621), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme son représentant permanent Monsieur Luc Voet, demeurant professionnellement à 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Sixième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, à savoir:

- GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. (anc. LUX-AUDIT REVISION SARL) (B 43.298), avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- PREMIER TAX SA (B 147.687), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VOET, KEERSMAEKERS, VAN HUYNEGEM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 22 mars 2010. REM/2010/347. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010057634/90.

(100071604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Bertophe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 41.269.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2010

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Christophe Mulleman, administrateur de sociétés, demeurant 1, Koning Leopold straat à B-3000 Leuven et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 14 mai 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010056094/20.

(100070100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Gogi Cars S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2115 Luxembourg, 5, rue du Neuf Septembre 1867.

R.C.S. Luxembourg B 152.768.

STATUTS

L'an deux mil dix, le quinze avril

Par devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange

A COMPARU:

Monsieur DOSTANIC Goran, commerçant, né le 08.09.1976 à Prnjavor (BIH), demeurant au 5, Rue du neuf septembre 1867 L - 2115 Luxembourg,

ici représenté sur base d'une procuration donnée à Monsieur Paul Diederich, demeurant à Steinfort et annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer par les présentes.

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet l'achat et la vente de véhicules automoteurs, l'import-export, et la location de véhicules sans chauffeur, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous concours, cautionnements ou garanties à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 3. La société prend la dénomination de "GOGI CARS S.àr.l.".



- Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.
 - Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros représenté par cent (100,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq (125,-) Euros chacune.
- **Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.
 - Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.
- **Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.
 - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
- **Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil dix.

Souscription et Libération

Les cent parts sociales sont souscrites par l'associé unique Monsieur DOSTANIC Goran, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Décision de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris la décision suivante:

- 1. Est nommé seul gérant avec pouvoir de signature unique pour une durée indéterminée: Monsieur DOSTANIC Goran, commerçant, né le 08.09.1976 à Prnjavor (BIH), demeurant au 5, Rue du neuf septembre 1867 L 2115 Luxembourg.
 - 2. L'adresse du siège social de la société est fixée au:
 - 5, Rue du neuf septembre 1867 L 2115 Luxembourg.



Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents (1.500,-) Euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DIEDERICH, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 21 avril 2010. Relation: EAC/2010/4592. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 23 avril 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010062152/88.

(100061484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Bidibul Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 139.621.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/05/2010

Commissaire aux comptes

La société Ernst & Young SA a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes. L'assemblée générale nomme en remplacement Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, né le 5 mars 1953 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, et ce avec effet au 4 janvier 2010. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010056096/14.

(100070339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Marato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 61.100,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.077.

EXTRAIT

Les 40,000 parts sociales ordinaires détenues par la société SKELDA LIMITED ont été transférées avec effet au 12 avril 2010 au profit de la société SQUARESTONE BRASIL (GP) LIMITED, dont le siège social est situé au No. 1 - Le Truchot, GY1 3JX St Peter Port, Guernsey, Registre de Commerce de Guernsey n° 51410;

Les 16,000 parts sociales ordinaires détenues par la société TAVERNERS G PTY LTD ont été transférées avec effet au 12 avril 2010 au profit de la société SQUARESTONE BRASIL (GP) LIMITED, dont le siège social est situé au No. 1 - Le Truchot, GY1 3JX St Peter Port, Guernsey, Registre de Commerce de Guernsey n° 51410;

Les 2,500 parts sociales ordinaires détenues par la société SALVETE TRUST ont été transférées avec effet au 12 avril 2010 au profit de la société SQUARESTONE BRASIL (GP) LIMITED, dont le siège social est situé au No. 1 - Le Truchot, GY1 3|X St Peter Port, Guernsey, Registre de Commerce de Guernsey n° 51410;

Les 2,500 parts sociales ordinaires détenues par la société JAKE TRUST ont été transférées avec effet au 12 avril 2010 au profit de la société SQUARESTONE BRASIL (GP) LIMITED, dont le siège social est situé au No. 1 - Le Truchot, GY1 3JX St Peter Port, Guernsey, Registre de Commerce de Guernsey n° 51410;

Les 32 parts sociales spéciales détenues par Monsieur Robert SLOSS ont été transférées avec effet au 12 avril 2010 au profit de la société SQUARESTONE BRASIL (GP) LIMITED, dont le siège social est situé au No. 1 - Le Truchot, GY1 3|X St Peter Port, Guernsey, Registre de Commerce de Guernsey n° 51410;

Les 31 parts sociales spéciales détenues par Monsieur Timothy BARLOW ont été transférées avec effet au 12 avril 2010 au profit de la société SQUARESTONE BRASIL (GP) LIMITED, dont le siège social est situé au No. 1 - Le Truchot, GY1 3JX St Peter Port, Guernsey, Registre de Commerce de Guernsey n° 51410;

Les 31 parts sociales spéciales détenues par Monsieur James MORSE ont été transférées avec effet au 12 avril 2010 au profit de la société SQUARESTONE BRASIL (GP) LIMITED, dont le siège social est situé au No. 1 - Le Truchot, GY1 3JX St Peter Port, Guernsey, Registre de Commerce de Guernsey n° 51410;



Les 3 parts sociales spéciales détenues par Monsieur Jeffrey PYM ont été transférées avec effet au 12 avril 2010 au profit de la société SQUARESTONE BRASIL (GP) LIMITED, dont le siège social est situé au No. 1 - Le Truchot, GY1 3JX St Peter Port, Guernsey, Registre de Commerce de Guernsey n°51410;

Les 3 parts sociales spéciales détenues par Madame Natasha LINDSAY ont été transférées avec effet au 12 avril 2010 au profit de la société SQUARESTONE BRASIL (GP) LIMITED, dont le siège social est situé au No. 1 - Le Truchot, GY1 3JX St Peter Port, Guernsey, Registre de Commerce de Guernsey n° 51410.

Luxembourg, le 30 avril 2010. Pour MARATO S.à r.l Société à responsabilité limitée Signature

Référence de publication: 2010062077/40.

(100060845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Cesar Vostok Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.050.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 135.413.

La société par actions simplifiées de droit français GROUPE RASEC S.A.S., établie et ayant son siège social au 11, rue de Téhéran, 75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 431.718.113 RCS Paris a transféré, en date du 1 ^{er} avril 2010, 1 (une) part sociale de catégorie A de la Société à la société Z Invest, établie et ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro E 219.

A la suite de la cession décrite ci-dessus, la société par actions simplifiées de droit français GROUPE RASEC S.A.S. détient 40.250 parts sociales de catégorie B et 40.249 parts sociales de catégorie A de la Société et la société Z Invest détient 1 part sociale de catégorie A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010056097/18.

(100070014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Centralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers. R.C.S. Luxembourg B 113.474.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 10 mai 2010

- 1. Les mandats des personnes suivantes ont été renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de la Société en relation avec les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010:
- Madame Samia RABIA, demeurant professionnellement 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Administrateur,
- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Administrateur
- Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Administrateur,
- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant professionnellement 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Administrateur,
- Monsieur Michel BULACH, demeurant professionnellement 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Administrateur.
- Monsieur Laurent GODINEAU, demeurant professionnellement 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-délégué.
 - 2. Les mandats des personnes suivantes n'ont pas été renouvelés:
- Monsieur Olivier FERRER, demeurant professionnellement 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'administration,
- Madame Isabelle CHARLIER, demeurant professionnellement 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-délégué.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056102/28.

(100070102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Cirio Del Monte Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 41.468.

Par résolutions signées en date du 13 mai 2010, l'actionnaire unique a décidé:

- 1. de renouveler pour une période venant à échéance le 13 mai 2016, le mandat des administrateurs suivants:
- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- 2. de renouveler le mandat de FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, avec siège social au 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010056103/18.

(100070302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Cristal Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 75.927.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 19 mai 2010

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

- 1. L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Tom DONOVAN au poste d'administrateur
- 2. L'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur et administrateur délégué, Monsieur Roberto Velayo ONGPIN, demeurant 32, Danvers street, SW 3 5AT Londres (Royaume-Uni) et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056105/15.

(100069941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Marilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6463 Echternach, 28, rue Maximilien.

R.C.S. Luxembourg B 106.698.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 14 mai 2010

Monsieur Francisco Marques, commerçant, demeurant à L-6484 Echternach, 14, rue de la Sûre a pris, en sa qualité d'associé unique de la société les résolutions suivantes:

Résolution 1:

La société accepte la démission de Monsieur Yves Rieffer de son mandat de gérant.

Résolution 2:

Monsieur Francisco Marques, commerçant, demeurant à L-6484 Echternach, 14, rue de la Sûre est seul gérant de la société pour une durée illimitée.

Résolution 3:

Le gérant a les pouvoirs les plus larges pour engager et représenter la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.



Echternach, le 14 mai 2010. Pour extrait conforme La société

Référence de publication: 2010056137/21.

(100070078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Fairmont Hotels & Resorts International Zrt., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 500.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.118.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of April,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

FRS Hotel Group (Lux) S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 38,690,125 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 110.245 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the notary to act the following:

The 500 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Amendment to article VI of the articles of association of the Company; and
- 2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the purpose of the Company and consequently amend article VI of its articles of association to read as follows:

"VI. Scope of activities of the Company

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).



The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

FRS Hotel Group (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 38.690.125 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.245 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier

La partie comparaissant, représentée comme déclaré ci-dessus, prie le notaire d'acter:

Que les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modification de l'article VI des statuts de la Société; et
- 2) Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, la résolution suivante a été prise:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet de la Société et par conséquent l'article VI des statuts de la Société afin qu'il soit lu comme suit:

«VI Objet et Domaines d'Activité de la Société

L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par achats, souscriptions ou de toute autre manière et également par transfert lors de vente, échange ou autres de parts, actions, obligations, reconnaissances de dettes ou tout autre titre de propriété de quelque nature que ce soit, et la détention en tant que propriétaire, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut détenir des intérêts dans toutes sociétés de personnes.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

De manière générale, elle peut fournir toute assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et réaliser toute opération estimée utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra également mener toutes opérations commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions immobilières ou mobilières".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 mai 2010. Relation: LAC/2010/19902. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associa-

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Référence de publication: 2010056107/114.

(100070166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Fragrance Resources Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 81.420.

Par résolution signée en date du 12 décembre 2009, les associés ont décidé de nommer H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises, en remplacement de KPMG Audit, avec siège social au 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010056108/15.

(100070304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

FINANCIERE SAINTE-MARIE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 44.229.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2010

La démission de Monsieur John SEIL comme administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat.

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2010.

Référence de publication: 2010056111/16.

(100070043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Finex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5817 Fentange, 3, rue des Chevaliers.

R.C.S. Luxembourg B 74.557.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 14 mai 2010

Première résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur CONTI Daniel né le 14.02.1951 à Herserange (France) domicilié au 7 rue de Maubeuge à F-54440 HERSERANGE comme Gérant technique pour l'activité de "Carreleur"

Deuxième résolution

Pour l'activité de "Carreleur", la société sera engagée vis à vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants, dont la signature obligatoire de Monsieur CONTI Daniel.



Pour l'activité de "Nettoyeur de Bâtiment" la société sera engagée vis à vis des tiers par la signature individuelle du Gérant technique en la personne de Monsieur DRACA Sasa.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010056112/17.

(100070510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

FINOINVEST Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 51.410.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 mars 2010

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Pour extrait conforme Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010056113/18.

(100070314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Five Stars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.907.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 14 mai 2010

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Vittorio Pignatti-Morano Campori, résidant au 35 Portman Square, Londres W1 H6LR (Royaume-Uni), président;
- M. Stefano Siglienti, résidant 73 Corso Garibaldi I-20121 Milan (Italie), administrateur;
- M. Armand De Biase, résidant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur:
 - M. Nicolas Firmin, résidant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Mme Marina Padalino, résidant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque Société Anonyme Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010056114/26.

(100070220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.



Magna Invest Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich. R.C.S. Luxembourg B 99.472.

In the year two thousand and ten, on the third of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Magna Invest Corporation S.A.", a "société anonyme", joint stock company having its registered office at 27, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, RCS Luxembourg section B number B 99.472, incorporated by deed established by Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette on 26 February 2004, published in the Memorial C number 435 of 24 April 2004.

The meeting is presided over by Mrs Maria Dennewald, doctor at law, with professional address in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary Mrs Yasmine Birgen-Ollinger, private employee, with professional address in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, with professional address in L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and will be here attached as well as the proxies and registered with these minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the twenty thousand (20.000) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Increase of the corporate capital by an amount of 63.500.000.- USD so as to raise it from its present amount of 20.000.000.- USD to 83.500.000.- USD by the issue of 63.500 new shares having a par value of 1.000.- USD each, by incorporation of results brought forward.
 - 2. Amendment of article 5 of the articles of incorporation in order to reflect such action.
 - 3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of sixty-three million five hundred thousand United States dollars (63.500.000.- USD) so as to raise it from its present amount of twenty million United States dollars (20.000.000.- USD) to eighty-three million five hundred thousand United States dollars (83.500.000.- USD), by the issue of sixty-three thousand five hundred (63.500) new shares having a par value of one thousand United States dollars (1.000.- USD) each, by incorporation to the capital of results brought forward.

Second resolution:

The meeting decides that the sixty-three thousand five hundred (63.500) new shares will be freely allotted to the shareholders in proportion of their current shareholding.

The proof of the existing free reserves has been reported to the undersigned notary by a balance sheet showing such amounts, their allocation as reserves having been duly approved by the general meeting of the shareholders.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at eighty-three million five hundred thousand United States dollars (83.500.000.- USD), represented by eighty-three thousand five hundred (83.500) shares of a par value of one thousand United States dollars (1.000.- USD) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand five hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le trois mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Magna Invest Corporation S.A.", ayant son siège social à 27, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, RCS Luxembourg section B numéro 99.472, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 26 février 2004, publié au Mémorial C numéro 435 du 24 avril 2004.

L'assemblée est présidée par Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Il appert de la liste de présence que les vingt mille (20.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 63.500.000.- USD pour le porter de son montant actuel de 20.000.000.- USD à 83.500.000.- USD par l'émission de 63.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000.- USD chacune, par incorporation au capital de bénéfices reportés.
 - 2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
 - 3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-trois millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (63.500.000.- USD) pour le porter de son montant actuel de vingt millions de dollars des Etats-Unis (20.000.000.- USD) à quatre-vingt-trois millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (83.500.000.- USD), par l'émission de soixante-trois mille cinq cents (63.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (1.000.- USD) chacune, par incorporation au capital de bénéfices reportés.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide que les soixante-trois mille cinq cents (63.500) actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires en proportion de leur participation actuelle dans le capital de la société.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt-trois millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (83.500.000.- USD), représenté par quatre-vingt-trois mille cinq cents (83.500) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (1.000.- USD) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille cinq cents Euros.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: M. DENNEWALD, Y. BIRGEN-OLLINGER, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mai 2010. Relation: LAC/2010/19919. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

Référence de publication: 2010056136/118.

(100070294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Four Stars Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 27.085.

Par résolution prise en date du 27 avril 2010, le conseil d'administration a décidé de coopter Charlotte Bastin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010, en remplacement de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010056115/14.

(100070303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Grande Parfumerie du Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.669.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 29 avril 2010 au siège social

Résolutions

- Acceptation de la démission de Monsieur Jean Libbrecht, administrateur A, avec effet au 15 septembre 2009.
- Révocation du mandat de Monsieur Guy Cloquet, administrateur B, avec effet au 12 mars 2010.
- Nomination comme administrateurs des personnes suivantes:
- * Monsieur Olivier BUCHIN, gérant de sociétés, domicilié à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, avenue des Roses, 2, né le 7 janvier 1964 à Bruxelles (Belgique), administrateur B:
- * Monsieur Marc HUYBRECHTS, administrateur de sociétés, domicilié à B-3090 Overijse, Labbelaan, 27, né le 22 mai 1963 à Renaix (Belgique), administrateur B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

- Notification du changement d'adresse de Madame Tania FEHLEMANN, administrateur A, qui est à présent domiciliée à B-6700 Arlon, Route de Diekirch, 320 (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

GPL, GRANDE PARFUMERIE DU LUXEMBOURG S.A.

Tania Fehlemann / Olivier Buchin

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2010056118/24.

(100070204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.



Launer International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 49.356.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 27 avril 2010

Est élu Président du Conseil d'administration Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010056127/16.

(100069983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Hegeling Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.115.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la Société le 16 avril 2010 à 9.30 heures

Résolutions

- 1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.
- 2. L'Assemblée décide d'entériner, avec effet immédiat, la démission de Mr Alexis Kamarowsky, de Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino et de Mme Beatriz Garcia comme Administrateurs de la Société.
- 3. L'Assemblée décide de nommer, comme Administrateurs de la Société, avec effet immédiat, Colette Wohl, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg, Mme Beatrice Niedercorn, directrice de société, avec adresse professionnelle au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg et Monsieur Alfonso Garcia, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 5, Bd Royal, L-2449. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2016.
- 4. L'Assemblée décide d'entériner la démission de la Société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. Interconsult de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la Société.
- 5. L'Assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes de la Société la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.A R.L., 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, RCS B 60 219. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2016.

Luxembourg, 27 avril 2010.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010056120/26.

(100070029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

JS Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 67.812.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cessions en date du 15 avril 2010 que Jan Skantze a cédé 99 parts sociales de JS HOLDING à JI-ESS HOLDING AS, inscrite au Brønnøysund-registrene sous le numéro 995 289 113, avec siège social à Dølasletta 6, 3400 Lier, Norvège.

Il résulte d'un contrat de cession en date du 15 avril 2010 que Luxembourg International Consulting SA a cédé 1 part sociale de JS HOLDING à à II-ESS HOLDING AS, inscrite au Brønnøysundregistrene sous le numéro 995 289 113, avec siège social à Dølasletta 6, 3400 Lier, Norvège.

Par conséquent JI-ESS HOLDING AS détient toutes les parts sociales de JS HOLDING.



Nous vous informons que Mr. Michel Bellemans a démissionné en sa qualité de gérant de la société et que sa lettre de démission a été publiée avec référence 02876/536/11.

L'associé unique accepte la démission de Mr. Alexis Kamarowsky, Mr. Federigo Cannizzaro et Mr. Jean-Marc Debaty de leur fonction gérant de la société avec effet au 16 avril 2010.

Par conséquent, l'associé unique de la Société décide de nommer à la fonction gérant de la Société, avec effet du 16 avril 2010, Mr. Jan Âke Skantze, né le 06/12/1932 à Kungsholm, Stockholm, Suède, résidant à Mølnavägen 11, 181 61 Lidingö, Suède, Mr. Carl Christian Wahl, né le 01/06/1963 à Oslo, Norvège, résidant à Husebyvn 7, 0379 Oslo, Norvège et Mr. Anders Kvale, né le 29/07/1947 à Oslo, Norvège, résidant à Abbedikollen 20, 0280 Oslo, Norvège.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 04.05.2010.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010056125/28.

(100070021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Elf Investment Nominee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon. R.C.S. Luxembourg B 152.794.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of April.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Neo Capital Private Equity LLP, a limited liability partnership registered in England and Wales with registered number OC331931 whose registered office is at 36-38 Wigmore Street, Westminster, London, W1U 2LJ,

here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Elf Investment Nominee S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.



- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies of the group. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for a duration of twelve (12) years from the date of its incorporation.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.
- 7.3. The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.
 - Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).
 - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
 - (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting.



Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

- (iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one (1) A manager and one (1) B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.
- (vi) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
 - (i) Subject to article 8.3 (iii), the Company is bound towards third parties in all matters by the signature of a manager.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.
- (iii) If the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager.

Art. 9. Sole manager.

- 9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.
 - 9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature, (iii) Each share entitles to one (1) vote. 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
 - (iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.



- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

- 12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.
 - 12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.
 - 13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.
- 14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.



VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

By way of derogation to article 13.1 of the Articles, the first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party Neo Capital Private Equity LLP, the said appearing party represented as stated above, declares to subscribe to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1. The number of managers is set at one (1). The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period;
- Mr. Eytan Hanouna, manager, born on 1 September 1972 in Casablanca (Morocco), with professional address at 6, Child's Walk, London (United Kingdom);
 - 2. The registered office of the Company is set at 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Neo Capital Private Equity LLP, une société à responsabilité limitée immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles, sous le numéro OC331931 dont le siège social est situé au 36-38 Wigmore Street, Westminster, Londres, W1U 2LJ;

ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.



La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er. Dénomination. Le nom de la société est "Elf Investment Nominee S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée déterminée de douze (12) ans à compter de la constitution de la Société.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.



Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les troisquarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
 - 7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.
- 7.3 L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.
 - Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).
 - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B (dans chaque cas, que ce soit en personne ou par procuration) vote pour la résolution. Le président n'aura pas droit à une seconde voix ou vote prépondérant.
- (vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.
- (viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
- (i) Sous réserve de l'article 8.3 (iii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par signature d'un gérant.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.
- (iii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B.



Art. 9. Gérant unique.

- 9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.
 - 9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.
- 9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

- 12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1 er) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque
- 13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.



13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.
- 14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.
 - 15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excèdent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 13.1 des Statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi rédigés par la partie comparante Neo Capital Private Equity LLP, ladite partie comparante représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500);



Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent environ à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre de gérants est fixé à un (1). La personne suivante est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée;
- M. Eytan Hanouna, gérant, né le 1 ^{er} septembre 1972 à Casablanca (Maroc), demeurant au 6, Child's Walk, Londres (Royaume-Uni);
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 3-11 rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 avril 2010. Relation. LAC/2010/15945. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010063832/494.

(100062195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Inter Ikea Finance S.A., Société Anonyme Soparfi, (anc. Inter Ikea Finance S.A. Holding).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 11.539.

L'an deux mille dix,

Le trente avril.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "INTER IKEA FINANCE S.A. HOLDING", avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien SCHUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 1973, publié au Mémorial C, numéro 14 du 23 janvier 1974, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1782 du 16 décembre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 11.539,

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Denis MORAUX, employé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Graziana MOSCHETTI, employée, demeurant professionnellement à L2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.



III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Transformation de la société anonyme holding en une société de participations financières.
- 2.- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article deux des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:
- " Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, ou toutes autres entités commerciales, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, brevets généralement quelconques, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet."

- 3.- Modification de la dénomination sociale de la société en "INTER IKEA FINANCE S.A." et modification subséquente du premier alinéa de l'article un des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
 - " Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "INTER IKEA FINANCE S.A.".
 - 4.- Modification de l'article onze des statuts, par la suppression de l'alinéa 2.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société constituée sous la forme d'une société anonyme holding en société anonyme de participations financières.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, et subséquemment l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, ou toutes autres entités commerciales, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, brevets généralement quelconques, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en "INTER IKEA FINANCE S.A.", et de modifier en conséquence l'article un, premier alinéa, des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:



« Art. 1 er (alinéa un). Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "INTER IKEA FINANCE S.A.".

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts, par la suppression pure et simple du deuxième alinéa. Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, D. Moraux, G. Moschetti, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 mai 2010. Relation: LAC/2010/20360. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010056121/99.

(100070104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

J.P. Barthelme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 34, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 34.201.

L'an deux mille dix,

le douze mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Jean-Pierre BARTHELME, entrepreneur de construction, demeurant à L-8041 Strassen, 34, rue des Romains.
- 2.- Madame Lucienne BARTHELME-FLICK, épouse de Monsieur Jean-Pierre BARTHELMÉ, sans état particulier, demeurant à L-8041 Strassen, 34, rue des Romains.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée J.P. BARTHELME S.à r.l., avec siège social à L-8041 Strassen, 34, rue des Romains, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 34.201 (NIN 1990 2404 735).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 475 du 21 décembre 1990, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jean-Paul HENCKS, en date du 9 décembre 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 166 du 11 avril 1995.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 juin 2002, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 85 du 28 janvier 2003.

Les statuts ont été modifiés par la suite comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 15 septembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1064 du 14 octobre 2003.
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1841 du 25 juillet 2008.

Que le capital social de la société s'élève à cent mille Euros (€ 100.000.-), représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (€ 50.-) chacune, qui sont réparties comme suit:

1 Monsieur Jean-Pierre BARTHELME, prénommé, mille parts sociales	1.000
2 Madame Lucienne BARTHELME-FLICK, prénommée, mille parts sociales	1.000
Total: deux mille parts sociales	2.000

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de changer la durée de la société et par conséquent de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. BARTHELME, L. FLICK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 mai 2010. Relation: ECH/2010/692. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010056124/49.

(100070050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Amel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.381.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056721/9.

(100071070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

J.M. Rénovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 6, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 98.522.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 mai 2010

L'assemblée générale des associés prend note:

- de la démission de Monsieur Luis Alcino Fontes Gonçalves de son poste de gérant technique avec effet immédiat.
- de la nomination de Monsieur José Rodrigues Pinto Matias, demeurant à 1-3, place Winston Churchill L-4056 Eschsur-Alzette comme nouveau gérant technique de la branche "peinture et décoration intérieur et extérieur" avec effet immédiat pour une durée d'un an renouvelable.

La société est valablement engagée en toutes circonstances:

- Pour la branche "peinture et décoration d'intérieur et d'extérieur": par les signatures conjointes des deux gérants techniques;
- Pour la branche "entreprise de construction": par la signature individuelle du gérant technique de cette branche, Monsieur Joao Manuel Fernandes Martins, préqualifié.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2010.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes S.à r.l.

Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2010056123/23.

(100070001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Laurier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.747.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2010

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- Monsieur Juan PARLADE TRIOLA, économiste, né le 24 décembre 1930 à Mannleu (Barcelone) Espagne et demeurant à 4012 CL Santa Lucia, 11916 Montevideo, Uruguay;
- Monsieur Jorge PARLADE DE ELIA, avocat, né le 10 janvier 1955 à Montevideo, Uruguay et demeurant au 20 Calle Alcanar, 8850 Gava, Espagne;
- Monsieur Fernando CABRES CASAS, économiste, né le 7 mai 1975 à Tarragona, Espagne, demeurant au 2, Lu Plaza, RM-1301-1303 Wing Yip Street, HK Kwun Tong, Kowloon.



en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 20 avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 20 avril 2010.

Référence de publication: 2010056128/19.

(100069981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

M.T.I.I. S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 81.999.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 17 mai 2010

L'Associé unique accepte la démission de Monsieur Alexis Kamarowsky avec adresse professionnelle au 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, à L-2324 Luxembourg.

L'Associé unique accepte la nomination de Mme Carine Agostini, née le 27/04/1977 à 54190 Villerupt, France et avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg en tant que nouvelle Gérante de la société.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010056133/17.

(100070030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

LD Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 62.791.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 29 janvier 2010, les actionnaires ont décidé:

- 1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:
- Victor Gillen, avec adresse au 13, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- Louis-Pascal Halary, avec adresse professionnelle à Clinique Beaulieu, Route d'Hasparren, 64250 Cambo-les-Bains, France
- François Halary, avec adresse professionnelle à Clinique Beaulieu, Route d'Hasparren, 64250 Cambo-les-Bains, France pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.
- 2. de renouveler le mandat de Eurofid S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010056129/20.

(100070305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Lexan Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 103.876.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue à Steinfort en date du 20 avril 2010 que:

La démission de l'administrateur délégué Monsieur Jean-Pierre Lefebvre est acceptée.

Monsieur Roger Brondelet, employé privé, né le 20 février 1948 à Etterbeek (B) et demeurant au 12 Boulevard J.F. Kennedy L - 4930 Bascharage est nommé nouvel administrateur délégué.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué ou bien par la seule signature de l'administrateur délégué.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056131/15.

(100070503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Lanchester S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 123.746.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier la publication déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009, portant la référence de publication: 2009088992/19, déposée le 15 juillet 2009 au RCS sous le référence n°: L090106070.04, et de lire comme suit:

La société AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.115, conserve sa fonction de Commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Pour LANCHESTER S.A.

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010062014/19.

(100060995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

M.M.M. Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 275.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.009.

Au terme de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue au siège social de la société le 3 mai 2010, il a été décidé:

- De constater le décès de Monsieur Antonio MATTIELLO, Gérant de la société, décès survenu le 28 avril dernier.
- De nommer, avec effet immédiat, Monsieur Menico MATTIELLO, employé privé, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme nouveau Gérant de la société. Le nouveau Gérant est nommé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M.M.M. Finance S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signatures

Référence de publication: 2010056132/18.

(100070455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Merrill Lynch Luxembourg Capital Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 106.419.

Monsieur Paul BYRNE a démissionné de son poste de gérant de la société Merrill Lynch Luxembourg Capital Funding S.à r.l. avec effet à la fin de la journée ouvrable du 4 janvier 2010.

Monsieur John THORBURN a démissionné de son poste de gérant de la société Merrill Lynch Luxembourg Capital Funding S.à r.l. avec effet à la fin de la journée ouvrable du 12 mars 2010.

Dès lors, les gérants sont désormais:

Steen FOLDBERG, Managing Director, né le 11 mai 1959 à Hørsholm, Danemark, avec adresse au 296, avenue G. Diederich, L-1420 Luxembourg;

Marco STAUFFACHER, Bank officer, né le 26 août 1979 à Zurich, Suisse avec adresse à Chilenholzstrasse 11, 8907 Wettswil, Suisse;

Matthew Scott FITCH, Luxembourg Treasurer, né le 9 mars 1974 à Bromborough, Royaume-Uni, avec adresse au 41, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg;



Douglas Lee HASSMANN, Senior Vice President, né le 25 mars 1966 au Nebraska, Etats-Unis, avec adresse au 8841, Winged Bourne Road, Charlotte, NC 28210, Etats-Unis;

Jonathan Howard Redvers LEE, Chartered Accountant, né le 10 janvier 1966 à Hertfordshire, Royaume-Uni avec adresse à 23 East Sheen Avenue, East Sheen, London SW14 8AR, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR MERRILL LYNCH LUXEMBOURG CAPITAL FUNDING S.à r.l. Signature

Référence de publication: 2010056135/25.

(100070441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

WP International IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 77.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 147.809.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

WP X International II Holdings LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4448264, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19808, United States of America,

here represented by Ms. Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on May 6, 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of WP International IV S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147809, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 28, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1801 on September 17, 2009. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 30, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2347 on December 2, 2009.

The appearing party, representing the whole corporate capital considers the following agenda:

Agenda

1.Increase of the Company's share capital by an amount of forty thousand euro (EUR 40,000), so as to raise it from its current amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500) up to seventy-seven thousand five hundred euro (EUR 77,500) by issuing forty thousand (40,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, to be subscribed by WP X International II Holdings LLC, aforementioned for the price of forty thousand euro (EUR 40,000), which contribution shall be entirely allocated to the share capital.

2.Subsequent amendment of article five of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 5. The Company's share capital is set at seventy-seven thousand five hundred euro (EUR 77,500) represented by seventy-seven thousand five hundred (77,500) shares of a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

The appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to increase the Company's share capital by an amount of forty thousand euro (EUR 40,000), so as to raise it from its current amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500) up to seventy-seven thousand five hundred euro (EUR 77,500) by issuing forty thousand (40,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

All of the forty thousand (40,000) new shares have been subscribed by WP X International II Holdings LLC, prenamed, here represented as aforementioned, for the price of forty thousand euro (EUR 40,000).

The shares so subscribed by WP X International II Holdings LLC, aforementioned, have been paid up by a contribution in cash.



The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of forty thousand euro (EUR 40,000) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, the sole member decides to amend article 5 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

"Art. 5. The Company's share capital is set at seventy-seven thousand five hundred euro (EUR 77,500) represented by seventy-seven thousand five hundred (77,500) shares of a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,400.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

WP X International II Holdings LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State de l'Etat de Delaware sous le numéro 4448264, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19808, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 6 mai 2010.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de WP International IV S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147809, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1801, le 17 septembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2347, le 2 décembre 2009.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante mille euros (EUR 40.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500) jusqu'à soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 77.500) par l'émission de quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui seront entièrement souscrites par WP X International II Holdings LLC, susmentionnée, pour le prix de quarante mille euros (EUR 40.000), lequel apport sera entièrement alloué au capital social.
 - 2. Modification subséquente de l'article cinq des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:
- « **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 77.500), représenté par soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante mille euros (EUR 40.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500) jusqu'à soixante-dix-sept



mille cinq cents euros (EUR 77.500) par l'émission de quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

L'intégralité des quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales émises a été souscrite par WP X International II Holdings LLC, susmentionnée, ici représentée comme il est dit, pour le prix de quarante mille euros (EUR 40.000).

Les parts sociales ainsi souscrites par WP X International II Holdings LLC, susmentionnée, ont été libérées par un apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de quarante mille euros (EUR 40.000) est entièrement attribué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 77.500), représenté par soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 1.400,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: I. MÜLLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2010. Relation: LAC/2010/21698. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé) F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010056168/133.

(100070420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Merrill Lynch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 39.046.

Monsieur Paul BYRNE a démissionné de son poste d'administrateur de la société Merrill Lynch S.A. avec effet au 4 janvier 2010.

Monsieur John THORBURN a démissionné de son poste d'administrateur de la société Merrill Lynch S.A. avec effet à la fin de la journée ouvrable du 12 mars 2010.

En date du 17 mars 2010 le conseil d'administration a décidé de coopter Monsieur Bradley Moore TAYLOR en remplacement de Monsieur John THORBURN.

Dès lors, le conseil d'administration se compose comme suit:

Steen FOLDBERG, Managing Director, né le 11 mai 1959 à Hørsholm, Danemark, avec adresse au 296, avenue G. Diederich, L-1420 Luxembourg;

Marco STAUFFACHER, Bank officer, né le 26 août 1979 à Zurich, Suisse avec adresse à Chilenholzstrasse 11, 8907 Wettswil, Suisse;

Matthew Scott FITCH, Luxembourg Treasurer, né le 9 mars 1974 à Bromborough, Royaume-Uni, avec adresse au 41, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg;

Douglas Lee HASSMANN, Senior Vice President, né le 25 mars 1966 au Nebraska, Etats-Unis, avec adresse au 8841, Winged Bourne Road, Charlotte, NC 28210, Etats-Unis;



Jonathan Howard Redvers LEE, Chartered Accountant, né le 10 janvier 1966 à Hertfordshire, Royaume-Uni avec adresse à 23 East Sheen Avenue, East Sheen, London SW14 8AR, Royaume-Uni.

Bradley Moore TAYLOR, Senior Vice President, né le 17 juin 1954 à Washington D.C., Etats-Unis, avec adresse à North Tower, 4 World Financial Center, New York, N.Y 10080, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR MERRILL LYNCH S.A.

Signature

Référence de publication: 2010056139/29.

(100070432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

dfl Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.950.003,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 mai 2010.

Référence de publication: 2010056717/11.

(100071240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

NNI XII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 260.845.893,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 106.973.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING REI Investment UK B.V., détenteur de 124 parts sociales de la Société, a changé de dénomination sociale, en date du 13 décembre 2006 et s'appelle depuis cette date, ING REI Investment Holding (UK) B.V.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010056140/15.

(100070482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

OtterBox Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.125,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.861.

In the year two thousand ten, on the fourth of May.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Kurt Hoeven, here acting in the name and on behalf of The Curtis R. Richardson Irrevocable Trust, in his capacity as trustee of the same.
- Kurt Hoeven, here acting in the name and on behalf of The Jonathan C. Richardson Irrevocable Trust, in his capacity as trustee of the same.
- Kurt Hoeven, here acting in the name and on behalf of The Joshua M. Richardson Irrevocable Trust, in his capacity as trustee of the same.

together hereinafter referred to as (the "Shareholders").

Hereby represented by Elodie Duchêne, Attorney-at-Law, residing in Luxembourg, by virtue of proxies established on April 30, 2010.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person(s) appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.



The Shareholders, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

They are the shareholders holding together all the shares representing the share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Otterbox Luxembourg S.à r.l." a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, dated 1 st April 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

The share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares ("parts sociales") of one hundred twenty-five Euros (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up.

The Shareholders, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, have decided to vote on all items of the following agenda:

- a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred twenty-five Euros (EUR 625.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to thirteen thousand one hundred twenty-five Euros (EUR 13,125.-) by creating and issuing five (5) new shares having the same rights and obligations as the existing ones and having a nominal value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125) each, (the "New Shares"), plus the payment of a global share premium in the amount of forty-three thousand nine hundred sixty-eight Euros nine Cents (EUR 43,968.09);
- b. Subscription and full payment by the Shareholders of the New Shares in cash at nominal value and of the share premium; and
 - c. Subsequent modification of Article 6.1.1 of the articles of incorporation of the Company.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred twenty-five Euros (EUR 625.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to thirteen thousand one hundred twenty-five Euros (EUR 13,125.-) by creating and issuing the New Shares plus the payment of a global share premium in the amount of forty-three thousand nine hundred sixtyeight Euros nine Cents (EUR 43,968.09).

Second resolution

The Shareholders RESOLVES to approve the issue and each of them, as far he is concerned and represented as stated here above, declared to subscribe for the New Shares in the following amounts and proportion:

Subscription - Payment - Share premium allocation

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	Share Premium
Kurt Hoeven, here acting as trustee of The Curtis R. Richardson			
Irrevocable Trust	3	EUR 375.	EUR 26,380.854
Kurt Hoeven, here acting as trustee of The Jonathan C. Richardson			
Irrevocable Trust	1	EUR 125.	EUR 8,793.618
Kurt Hoeven, here acting as trustee of The Joshua M. Richardson			
Irrevocable Trust	1	EUR 125.	EUR 8,793.618
TOTAL	5	EUR 625	EUR 43,968.09

The appearing party(ies) declare that the New Shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125.-) each and the share premium have been entirely paid up in cash by the Shareholders and that the Company has from now on at its disposal the total amount of forty-four thousand five hundred ninety-three Euros nine Cents (EUR 44,593.09), evidence of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders RESOLVE to amend the Article 6.1.1 of the Articles of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

"6.1.1. The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand one hundred twenty-five Euros (EUR 13,125.-) represented by one hundred and five (105) shares ("parts sociales") of one hundred twenty-five Euros (EUR 125) each, all fully subscribed and entirely paid up."



There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le quatre mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Kurt Hoeven, ici agissant au nom et pour le compte de The Curtis R. Richardson Irrevocable Trust, en sa capacité de trustee.
- Kurt Hoeven, ici agissant au nom et pour le compte de The Jonathan C. Richardson Irrevocable Trust, en sa capacité de trustee.
- Kurt Hoeven, ici agissant au nom et pour le compte de The Joshua M. Richardson Irrevocable Trust, en sa capacité de trustee.

ensemble ci-après désignées comme les «Associés».

Ici représentés par Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données le 30 avril 2009.

Les dites procurations après avoir été signées "ne varietur" par le(s) personne(s) comparante(s) et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

Les Associés, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Ils sont les associés détenant ensemble la totalité des parts sociales représentant le capital social de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Otterbox Luxembourg S. à r.l.» une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée suivant acte du notaire instrumentant Maître Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, en date du 1 er avril 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ciaprès désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Le capital social de la société est actuellement de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les Associés, dûment représentés comme dit ci-dessus, ont reconnu être dûment informées des résolutions à prendre, ont décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après :

- 1) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent vingt-cinq Euros (EUR 625,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) à treize mille cent vingt-cinq Euros (EUR 13.125,-) par la création et l'émission de cinq (5) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes et ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) chacune, (les « Nouvelles Parts Sociales »), auxquelles s'ajoute le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de quarante trois mille neuf cent soixante huit Euros et neuf Cents (EUR 43.968,09);
- 2) Souscription et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales par les Associés en numéraire à leur valeur nominale et de la prime d'émission; et
 - 3) Modification subséquente de l'article 6.1.1 des statuts de la Société.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, les Associés ont pris les résolutions suivantes :

Première résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent vingt-cinq Euros (EUR 625,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) à treize mille cent vingt-cinq Euros (EUR 13.125,) par la création et l'émission des Nouvelles Parts Sociales. auxquelles s'ajoute le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de quarante trois mille neuf cent soixante huit Euros et neuf Cents (EUR 43.968,09).

58800



Seconde résolution

Les Associés DECIDENT d'approuver l'émission et la souscription des Nouvelles Parts Sociales dans les montants et proportions suivantes:

Souscription - Paiement - Allocation de la prime d'émission

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	Prime d'Emission
Kurt Hoeven, agissant en sa capacité de trustee de The Curtis			
R. Richardson Irrevocable Trust	3	EUR 375.	EUR 26.380,854
Kurt Hoeven, agissant en sa capacité de trustee de The Jonathan			
C. Richardson Irrevocable Trust	1	EUR 125.	EUR 8.793,618
Kurt Hoeven, agissant en sa capacité de trustee de The Joshua			
M. Richardson Irrevocable Trust	1	EUR 125.	EUR 8.793,618
TOTAL	5	EUR 625	EUR 43.968,09

Les parties comparantes déclarent que les Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125.-) chacune et la prime d'émission ont été entièrement libérées en numéraire par les Associés et que la Société a dès à présent à sa disposition le montant total de quarante quatre mille cinq cent quatre-vingt-treize Euros et neuf Cents (EUR 44.593,09.-) preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire au notaire instrumentant qui enregistre expressément ce constat.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés DECIDENT de modifier l'article 6.1.1 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

<a.6.1.1. Le capital social est fixé à treize mille cent vingt-cinq Euros (EUR 13.125,-) représenté par cent cinq (105) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125.-), toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à mille trois cents Euros (1.300, EUR).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: E. DUCHÊNE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2010. Relation: LAC/2010/20127. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

Référence de publication: 2010056141/167.

(100070224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Carafu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 59.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056734/10.

(100071220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck